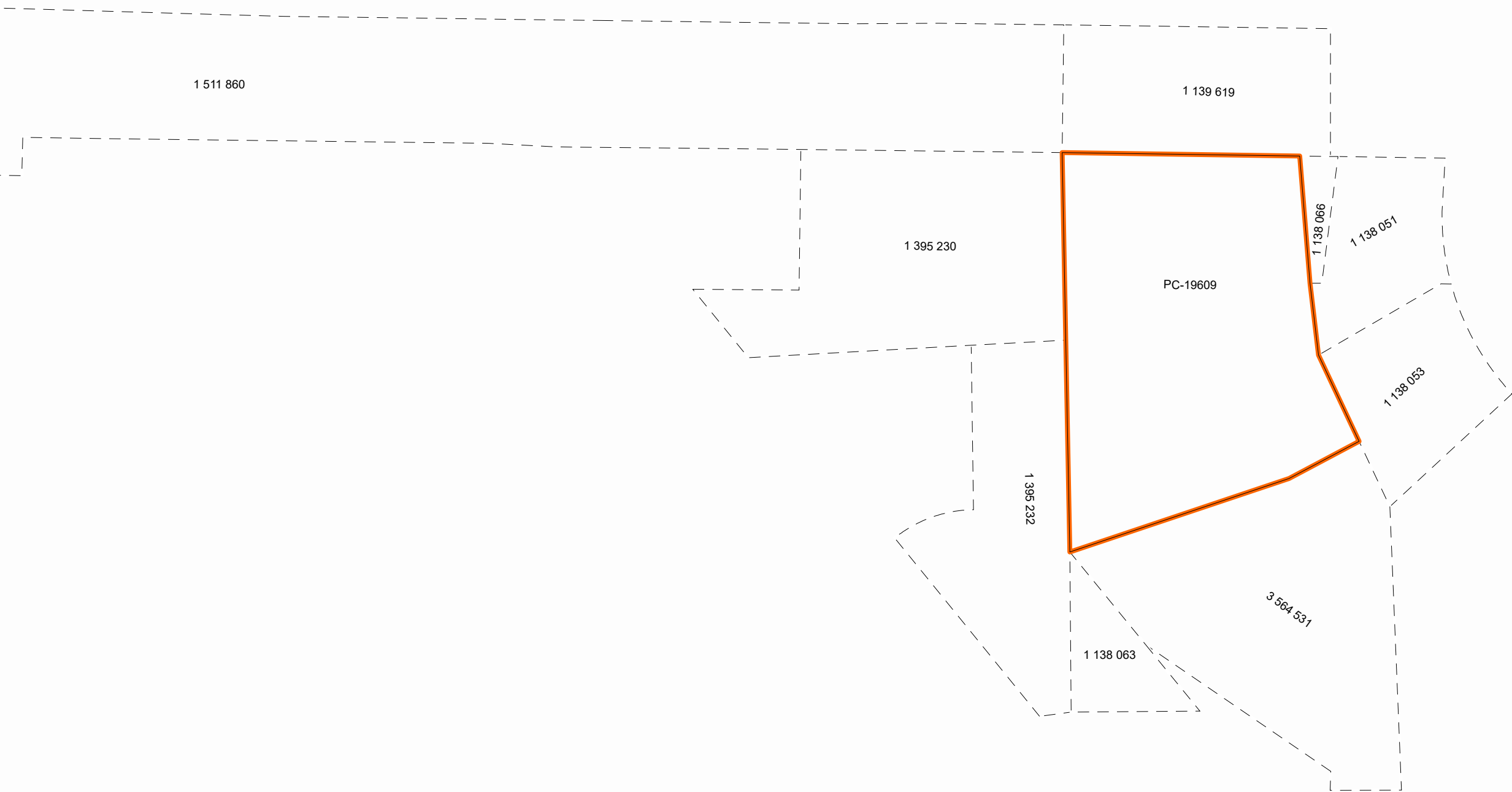




Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Feuillet du plan complémentaire	1	de	1
Circonscription foncière :	Sherbrooke			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	3 712 033			
Type de document :	Plan complémentaire	Numéro de document :		PC-19609 - 1002



Lots représentés sur ce feuillet: 3 712 023 (en partie),
3 712 024 à 3 712 046

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-19609

Feuillet
2 de 4

Dossier:
874475

PC-19609-1002
Propriétaire(s)

Signataire(s)
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PORTLAND
par
Philip Nagler, mandataire

Note: Pour les coupes A-A et B-B, voir le feuillet 4 de 4.

— Limite de lot
- - - Limite de lot bornant
- - - - - Différence d'altitude
- - - - - Différence de hauteur
- - - - - Ouverture ou plancher
- - - - - Périmètre extérieur du bâtiment
- - - - - Ouverture au plafond

ÉCHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 21E05-010-2505
21E05-010-2506

PROJECTION: MTM

FUSEAU : 7

PORTÉ DU CADASTRE:

Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est à dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
Circonscription foncière : Sherbrooke
Municipalité : Ville de Sherbrooke

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.

Signé à Sherbrooke, le 3 mars 2006

minute: 1132
Eric Bachand
arpenteur-géomètre
dossier: 5015

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 10 août 2006

Pour le ministre des Ressources naturelles
Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original, le

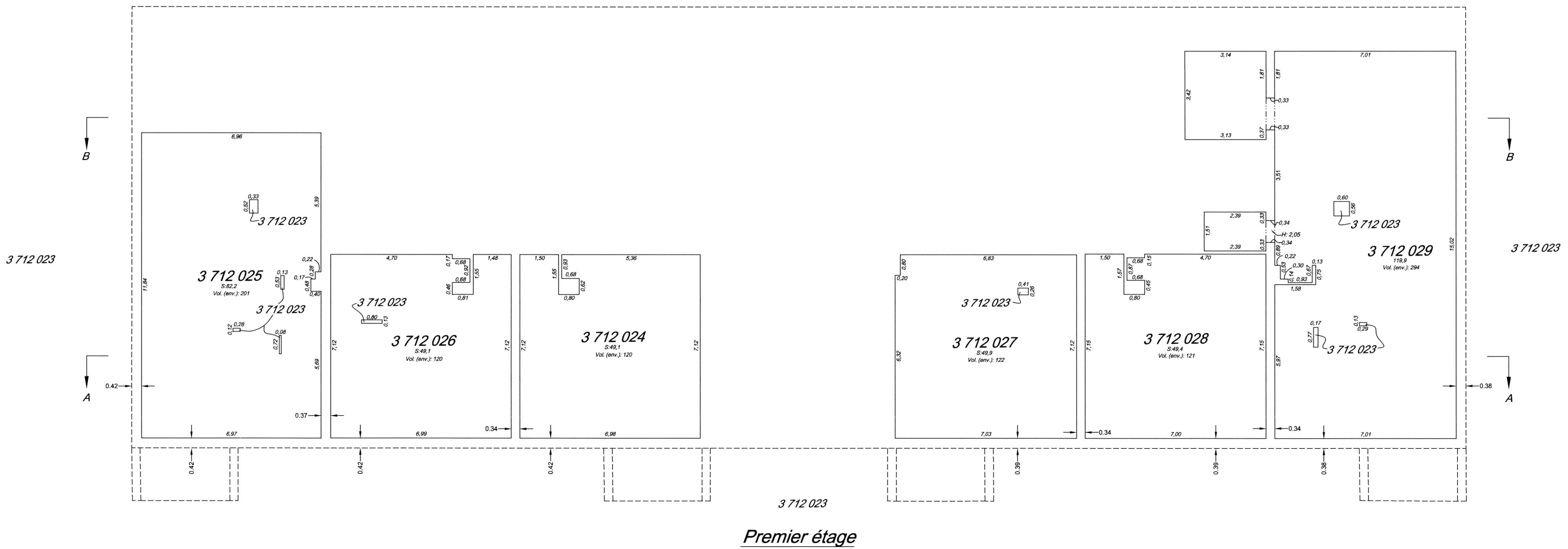
Pour le ministre des Ressources naturelles

① Le lot 3 712 023 est corrigé.
La modification n'est représentée qu'au feuillet 1A de 4
D. 887128

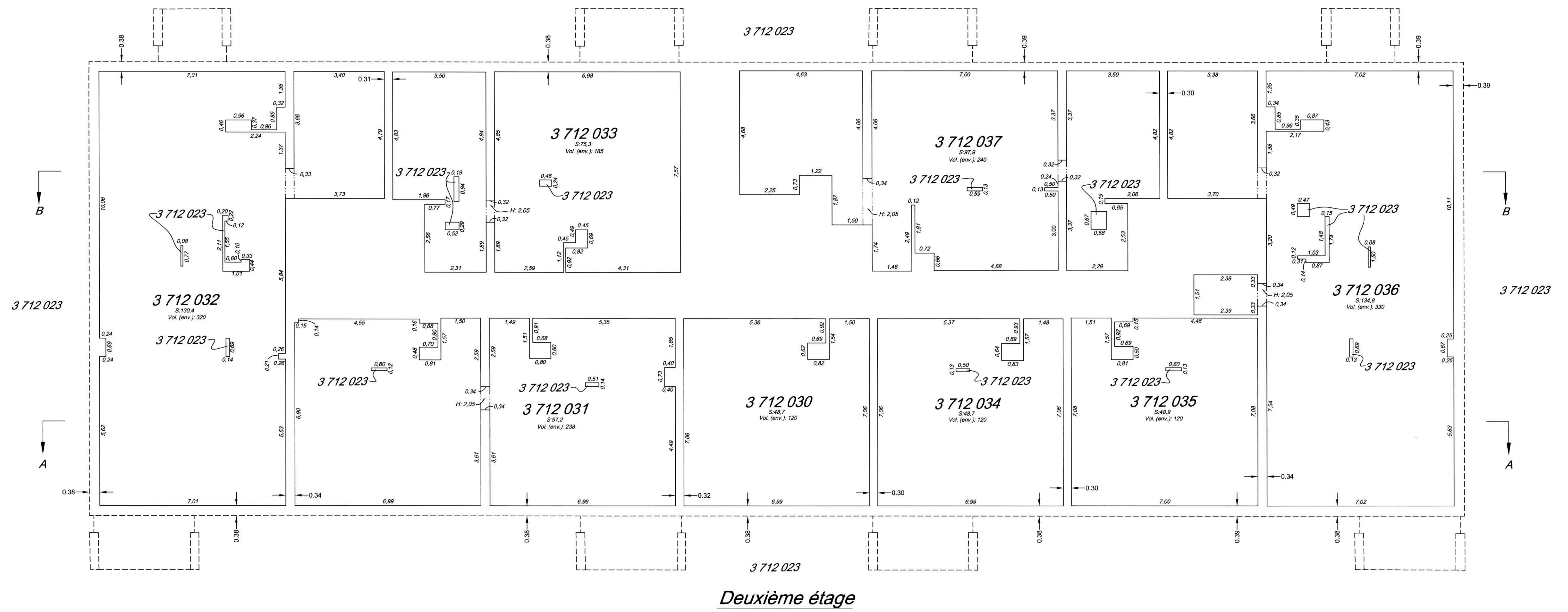
② Le lot 3 712 023 est corrigé. La modification n'est
représentée qu'au feuillet 2A de 4
D. 931208

③ Corrigé voir plan de correction
(Voir feuillet 2A de 4)
D.931208

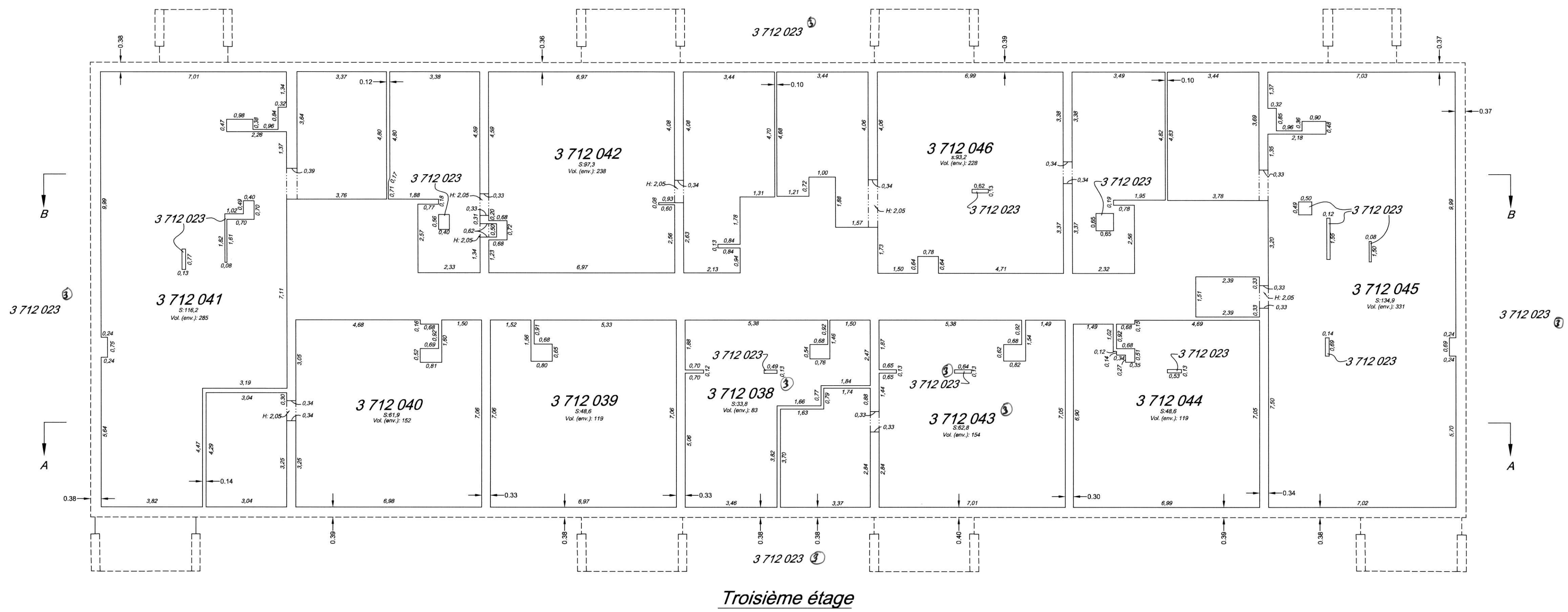
3 712 023



Premier étage



Deuxième étage



Troisième étage

Plan cadastral

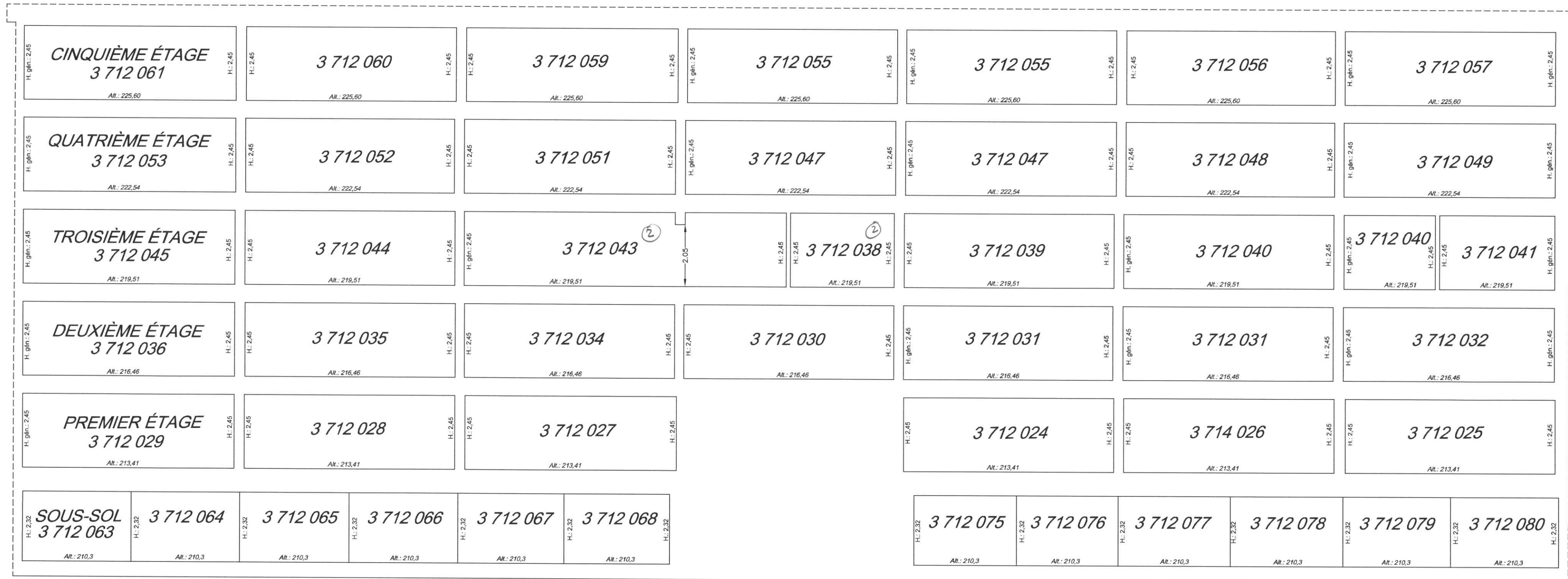
[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Feuillet du plan complémentaire	1	de	1
Circonscription foncière :	Sherbrooke			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	3 712 033			
Type de document :	Plan complémentaire	Numéro de document :		PC-19609 - 1004

① Le lot 3 712 023 est corrigé.
La modification n'est représentée qu'au feuillet 1A de 4
D. 887128

② Le lot 3 712 023 est corrigé. La modification n'est
représentée qu'au feuillet 2A de 4
D. 931208

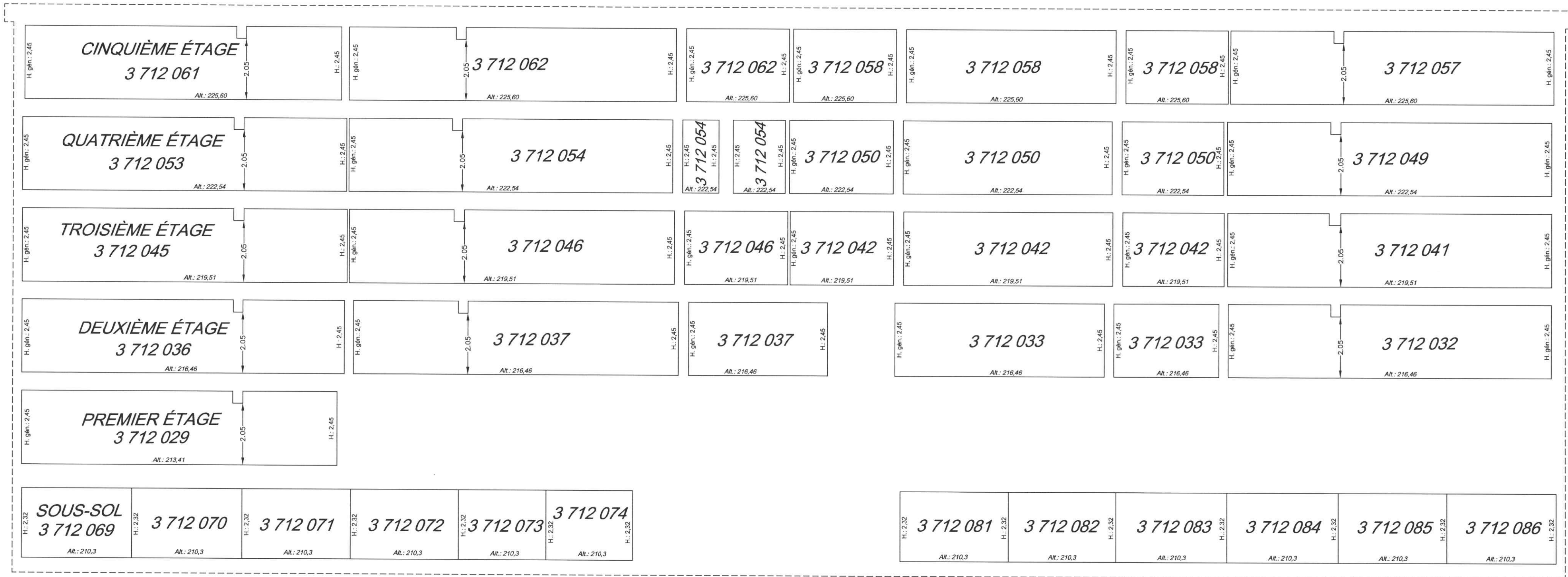
3 712 023



3 712 023

Coupe A - A

3 712 023



3 712 023

Coupe B - B

Plan des coupes	
PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-19609	
Feuillet 4 de 4	Dossier: 874475
PC-19609-1004 Propriétaire(s)	Signataire(s)
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PORTLAND	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PORTLAND par: Philip Napier, mandataire
ÉCHELLE: 1 : 100	
Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 21E05-010-2505 21E05-010-2506	
PROJECTION: MTM	
FUSEAU : 7	
PORTÉ DU CADASTRE: Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est à dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.	
DOCUMENT JOINT : Un document joint complète ce plan cadastral. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.	
CADASTRE VERTICAL	
PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE CADASTRE DU QUÉBEC Circonscription foncière : Sherbrooke Municipalité : Ville de Sherbrooke	
Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.	
Signé à Sherbrooke, le 3 mars 2006	
Eric Bochand arpenteur-géomètre	
minute: 1132	dossier: 5015
Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 10 Août 2006	
Pour le ministre des Ressources Naturelles	
Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.	
Copie authentique de l'original, le	
Pour le ministre des Ressources Naturelles	